



Traité Baba Kama

Michna 8 - Chapitre 9

"אֵיכָן פְּקֻדוֹנִי?"
וְאָמַר לוֹ "נִגְנַב",
"מִשְׁבִּיעַךְ אָנִי",
וְאָמַר "אָמֵן",
וְהָעֵדִים מְעִידִים אוֹתוֹ שֶׁנִּגְנַב,
מִשְׁלֵם תְּשֻׁלוֹמֵי כֶּפֶל.
הוֹדָה מֵעַצְמוֹ,
מִשְׁלֵם קֶרֶן וְחֹמֶשׁ וְאִשָּׁם.

[Lorsqu'un dépositaire demande :] « Où est mon dépôt ? » et qu'il (le gardien) lui répond : « Il a été dérobé ! », [ce à quoi le dépositaire dit :] « Jure-le ! », [que le gardien répond :] « Amen » (« D'accord ! ») et que des témoins déposent à son encontre en affirmant que c'est lui qu'il l'a dérobé, il (le gardien) doit payer le « remboursement du double ».

Lorsque c'est par un aveu de sa part [qu'il a été confondu], il doit payer le capital, le cinquième et offrir un sacrifice Acham (pour vol).



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions